



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficulté de réception du multiplex R1 de la TNT dans les territoires ruraux

Question écrite n° 16830

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur les difficultés récurrentes de réception du multiplex R1 de la télévision numérique terrestre (TNT), qui diffuse notamment les chaînes de France Télévisions, dans plusieurs territoires ruraux. De nombreux habitants de ces secteurs, notamment dans le secteur de Nozeroy (Jura), signalent que la réception du multiplex R1 est devenue intermittente ou impossible depuis le courant de l'année 2025, alors même que ce multiplex était auparavant reçu de manière satisfaisante avec des installations conformes, réalisées par des professionnels. Les autres multiplex de la TNT demeurent quant à eux correctement reçus. Les usagers concernés ont pourtant engagé des dépenses importantes pour disposer d'une installation adaptée à la TNT (antenne, amplificateur, réglages), sans garantie d'une réception durable. Les seules solutions qui leur sont parfois proposées consistent à recourir à une réception satellitaire ou à une offre de télévision par internet, ce qui entraîne des coûts supplémentaires alors que la TNT constitue un service gratuit destiné à garantir l'accès universel aux chaînes de télévision. Les enquêtes diligentées à la demande de particuliers concluent parfois à une insuffisance de couverture, sans expliquer pourquoi cette même installation permettait auparavant une réception normale, ni pourquoi les difficultés concernent essentiellement le multiplex R1. Certains usagers évoquent également de possibles phénomènes d'interférences entre émetteurs fonctionnant sur une même fréquence, sans que ces hypothèses ne fassent l'objet d'explications publiques. Cette situation soulève une question d'égalité d'accès au service public audiovisuel, particulièrement dans les territoires ruraux. Elle lui demande donc de lui faire part des mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre, en lien avec l'ANFR, l'ARCOM, les opérateurs de diffusion et France Télévisions, afin de garantir un accès aux chaînes du service public sur l'ensemble du territoire et à quelle échéance.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16830

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2026](#), page 6482